



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/12

Reçu en Préfecture le : 05/04/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 avril 2012
D-2012/127

Aujourd'hui 2 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Hugues MARTIN - Adjoint au Maire

Etaient Présents :

Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nathalie DELATTRE (présente à partir de 16h50), Mr Michel DUCHENE (présent à partir de 16h50)

Excusés :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Sylvie CAZES

Vote des taux d'imposition 2012. Décision.

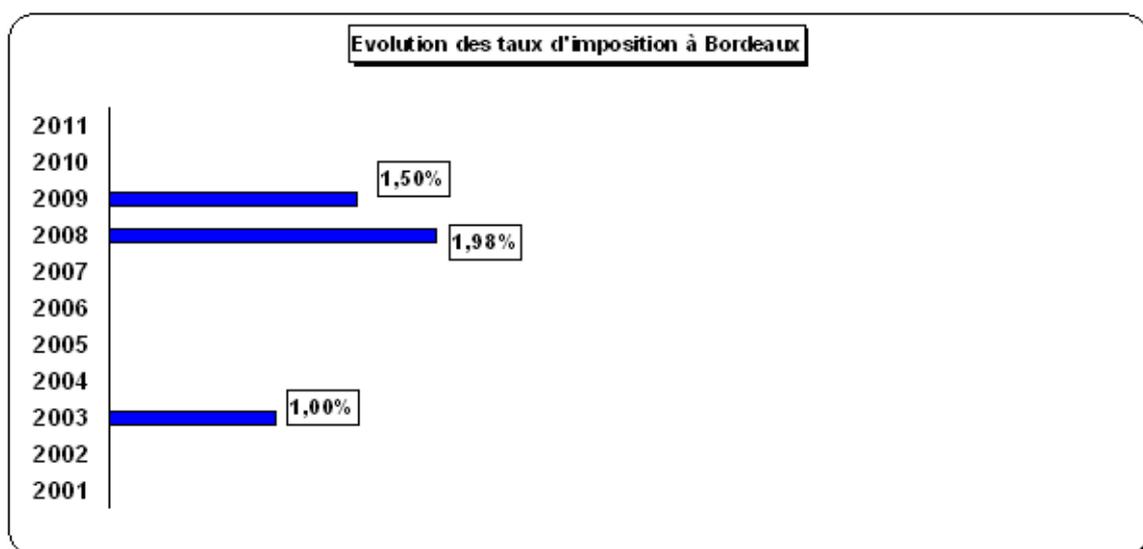
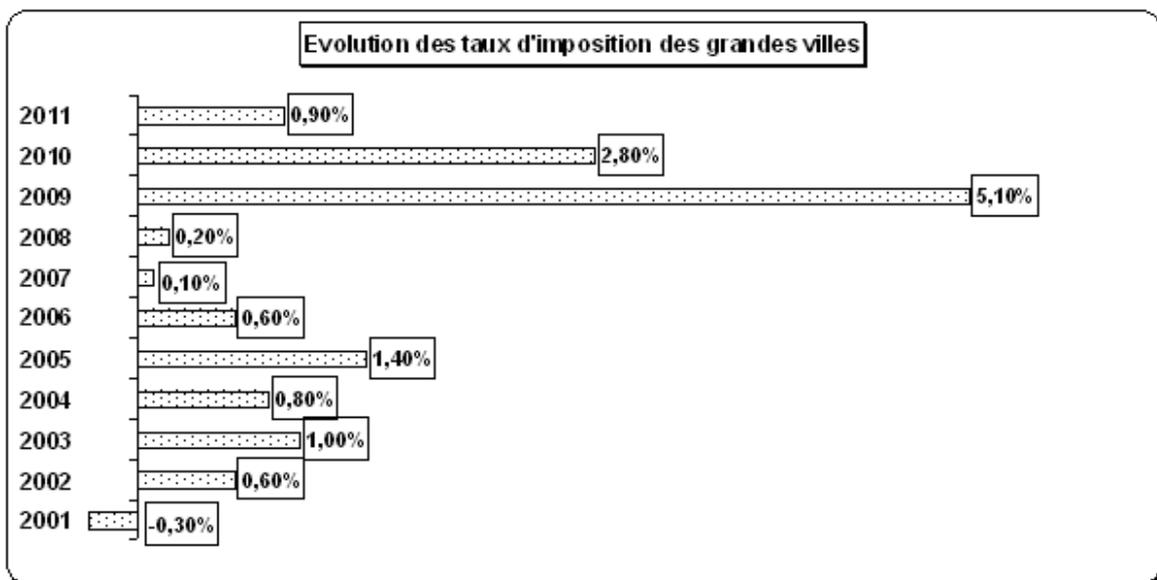
Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est imposée, depuis 1995, une maîtrise de sa fiscalité.

L'évolution des taux de ces 10 dernières années à Bordeaux est de + 4,5% contre + 13,20 % pour les grandes villes.

Ces trois dernières années, les hausses de taux des grandes villes ont atteint + 0,9% en 2011 après + 2,8% en 2010 et + 5,1% en 2009. A Bordeaux, ils n'ont pas évolué depuis 2009.



Grâce à son dynamisme, Bordeaux attire chaque année de nouveaux habitants permettant une évolution favorable des bases d'impositions fiscales.

Attractivité et dynamisme permettent donc d'augmenter le niveau des services et des équipements proposés à nos concitoyens sans alourdir la facture fiscale de chacun. Ainsi, pour 2012, les bases d'impositions communiquées par les services fiscaux évoluent de la façon suivante :

Bases d'imposition

	2011 définitives	2012 prévisionnelles	Augmentations en %
TH	353 556 673	364 207 000	3,01%
FB	349 678 244	360 656 000	3,14%
FNB	458 847	463 600	1,04%

Compte tenu de l'actualisation de + 1,8% décidée par l'Etat pour 2012, l'augmentation physique des bases se répartit ainsi :

Variations PHYSIQUES des bases

	2011	2012
TH	1,38%	1,21%
FB	1,22%	1,34%
FNB	-0,85%	-0,76%

Comme je m'y étais engagé, si les bases augmentaient favorablement, je vous propose de voter des taux 2012 inchangés depuis 2009 :

Taux d'imposition

	2009	2010	2011	2012
TH	22,98%	22,98%	22,98%	22,98%
FB	28,10%	28,10%	28,10%	28,10%
FNB	86,59%	86,59%	86,59%	86,59%

Ainsi, nos ressources fiscales évolueront de la manière suivante :

	2011 définitives	2012 prévisionnelles
TH	81 247 323	83 694 769
FB	98 259 587	101 344 336
FNB	397 316	401 431
	179 904 226	185 440 536

C'est pourquoi, afin de poursuivre notre politique de modération fiscale, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les taux de 22,98% pour la taxe d'habitation, de 28,10% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 86,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties non bâties.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN